



# Réponses à l'ASEB

Association pour la sauvegarde de l'Environnement du bassin versant de la Brague et des Alpes-Maritimes

[www.guilainedebras.fr](http://www.guilainedebras.fr)

*Nous avons reçu les membres de l'associations le jeudi 5 mars : Francine Bégou-Pierini (ASEB), Michèle Luzzoro (ASEB) et Philippe Petitjean (ASEB et colistier de L'Avenir au cœur).*

*L'entretien a été enregistré. Ce document, préparé en vue de cet entretien est plus exhaustif que ce qui a été échangé lors de l'entretien.*

## Table des matières

A) Concernant « l'état d'urgence climatique » : .....	2
Etat d'urgence climatique : quelles actions ? .....	2
Artificialisation des sols .....	3
Agriculture biologique .....	4
Usages de l'eau .....	5
Pollution de la Brague .....	5
Ecole et nature .....	7
B) Concernant « l'art de vivre à Biot » : .....	7
La propreté à Biot : .....	7
Tri sélectif .....	8
Dépôts sauvages .....	8
La protection de nos paysages : .....	9
La circulation devient difficile et dangereuse .....	11
C) Concernant « la pression urbaine : construction logements » : .....	12
D) Concernant les inondations : .....	13
E) Concernant le dialogue avec l'ASEB-AM .....	17
F) Les questions que vous ne nous avez pas posées ... ..	18
Gestion des risques .....	18
Initiatives citoyennes .....	19
G) ANNEXES .....	20
PAPI Loup Brague et vallons côtiers .....	20

## A) Concernant « l'état d'urgence climatique » :

### Etat d'urgence climatique : quelles actions ?

- Quelles mesures radicales allez-vous prendre en faveur de cet état mis en place par l'actuelle municipalité ?

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2019, après une présentation de jeunes des Lycées de la déclaration européenne des droits de la planète et du vivant, nous avons proposé au vote une motion déclarant l'état d'urgence climatique qui a été adoptée à l'unanimité ainsi rédigée :

Le Conseil Municipal :

- **DECLARE** l'état d'urgence climatique, en réponse à la menace qui pèse sur notre territoire, notre région, notre État, notre civilisation, l'humanité et le monde naturel ;
- **S'ENGAGE** dans un **effort de mobilisation d'urgence** pour faire face à la crise climatique et à la perte de biodiversité, avec pour objectif, en association avec les efforts régionaux et nationaux, d'atteindre la neutralité carbone sur son territoire le plus rapidement possible et au plus tard en 2030. Elle s'engage également dans l'accélération des stratégies d'adaptation et de résilience face aux intensifications des impacts climatiques ;
- **S'ENGAGE** à informer ses habitants sur la crise climatique et environnementale ;
- **S'ENGAGE** à intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes les politiques publiques :
  - Mise en place un **processus systématique d'études d'impact climatique et environnemental de ses projets**, notamment d'aménagement du territoire, et rend ces études publiques avant de prendre des décisions ;
  - Prise en compte de **l'impact sur le climat** ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique de toutes ses activités et, chaque fois que possible, donne la priorité aux entreprises qui atténuent le changement climatique et ses conséquences ;
  - Présentation **dans les 6 mois d'un plan d'urgence de réduction des émissions de gaz à effet de serre** et d'adaptation à la crise climatique et environnementale, intégrant un échéancier et la nomination d'un délégué au suivi de ce plan. Ce plan se basera sur les rapports du GIEC et de l'IPBES ;
  - Mise en place d'un **conseil d'urgence citoyen** chargé de veiller à l'élaboration et au suivi du plan d'urgence et chargé d'établir et de suivre des indicateurs pour chaque étude d'impact ;
  - **Attention constante auprès des populations vulnérables** au centre de tous les processus de planification des efforts de transition, et encouragement pour ces communautés à participer activement à la défense de leurs besoins ;
  - Accompagnement des entreprises et des citoyens et **promotion pour un effort de transition juste et partagé** aux niveaux local, régional, national et mondial afin de protéger au maximum ses habitants comme tous les peuples et toutes les espèces du monde.
- **APPELLE** l'État français et tous les gouvernements et peuples du monde à lancer un effort de transition juste et de mobilisation en faveur de l'urgence climatique.

Nous pensons que l'énoncé de cette délibération suffit à décrire les orientations que nous entendons prendre.



## Artificialisation des sols

- Que comptez-vous faire pour lutter contre l'artificialisation des sols dont on sait que c'est l'un des problèmes majeurs de l'érosion, des atteintes à la biodiversité et du réchauffement climatique (et, in fine, pour le problème des inondations) ?

Votre question, bien que confuse, semble opérer un rapprochement entre artificialisation des sols, érosion des sols, atteinte à la biodiversité et réchauffement climatique.

Sans entrer dans l'analyse précise de ces assertions, il est évident que le réchauffement climatique trouve sa source dans un vaste système complexe qui produit du gaz à effet de serre, production traditionnellement comptabilisée en équivalent CO<sup>2</sup>.

C'est donc toute l'activité humaine qui se trouve questionnée par ces émissions et nous nous devons d'intervenir auprès de nos administrés pour faciliter le développement de comportements vertueux : **consommation, mobilités, énergie, comportements tous appuyés sur un fonds éducatif qu'il est urgent de convertir.**

Il apparait donc qu'il est important de distinguer les temps auxquels nous pouvons trouver des éléments de réponse.

Le premier étage, c'est le long terme, celui qui se compte en décennies et en générations. Il nous invite à la plus grande attention dans **l'accompagnement de nos enfants**, dans l'enrichissement éducatif comme nous le faisons déjà au travers des activités périscolaires et des centres de loisir. Ce même long terme nous amène à une attention extrême dans l'organisation de **l'aménagement du territoire**. Notre commune comme beaucoup d'autres s'est développée sans vision d'avenir et donc sans schéma d'aménagement cohérent. Cette politique a amené beaucoup d'erreurs peu réversibles ou qui nécessitent des efforts démesurés pour être rectifiées tant la pression foncière et l'emprise de la propriété individuelles sont fortes.

Le second étage, le moyen terme, c'est celui qui se compte en années et impacte directement les **projets de construction, les investissements**, l'organisation générale des services apportés aux administrés. Comme nous l'avons indiqué dans notre délibération, nous entendons mettre en œuvre progressivement une culture du zéro carbone et de l'évaluation de l'impact environnemental global.

Le troisième étage, c'est le court terme, celui de l'action immédiate, celui des gestes symboliques, celui du zéro déchet et des événements éco-responsables, celui des Souffleurs d'Avenir et des conférences, celui de l'entraide, de la solidarité et de la coopération comme au Repair Café, dans les jardins partagés, dans l'habitat participatif ou à la Créative des Métiers d'Art.

Revenons à **l'artificialisation** ... comme vous le savez, pour la première fois, les modifications de PLU que nous avons mis en œuvre donne une orientation vers la **sanctuarisation** ou la **renaturation** (et nous préférons ce regard positif « renaturer » au regard négatif « artificialiser » ...).

Ainsi la modification n°6 votée en 2019 sur 4 ha dans le quartier des Soulières et la modification du PLU N°7, en cours, sur des espaces imperméabilisés de Sophia Antipolis.

PLU	La situation :	Ce que nous avons fait :
Modification n°6	Sur 4ha constructibles des Soulières, menace d'étalement urbain type lotissement.	Sur ces 4 ha, 1ha sanctuarisé et limitation de l'emprise au sol (artificialisation) à 15%.
Modification n°7	Depuis 2019, à Sophia Antipolis, les règles d'aménagement sont levées, ce qui libère beaucoup de droits à construire.	Sanctuariser 8 hectares d'espaces naturels qui étaient en zone constructible Limiter à 15% l'emprise au sol Autoriser quelques extensions à condition qu'elles revégétalisent des surfaces de parkings (soit 4 ha de renaturation possible)

Par ailleurs notre programme prévoit des mesures **d'aide financière pour les travaux menant à la renaturation des terrains**. Cette aide entre dans le champ des concours apportés aux particuliers au titre de la solidarité pour faire face aux enjeux climatiques et à ces conséquences en termes de risques naturels (inondation et feux de forêt).

Concernant la biodiversité, comme vous le savez, chaque fois que nécessaire, les études d'impact imposées et diligentées traitent précisément cette question.

## Agriculture biologique

- Allez-vous favoriser l'installation d'agriculteurs (bien évidemment "Bio") sur notre commune de manière à favoriser le circuit-court et alimenter les cantines communales ?

Le réchauffement climatique ne saurait être analysé uniquement à l'aune de ces points.

Nous devons effectivement apporter notre concours à la naissance d'activités positives dans leur bilan et l'agriculture locale en est.

Dans votre remarque il y a plusieurs lectures. Espérer que des exploitations agricoles nouvelles

puissent alimenter nos cantines municipales est peut-être présomptueux. Pour alimenter les élèves de nos écoles et assurer les 130 000 repas servis chaque année, il ne faut pas moins de 8 à 10 tonnes de légumes Bio qui ne pourraient être produits que sur des surfaces de plusieurs ha. Notre perspective, dans la cadre **du projet alimentaire territorial** est de développer cette filière sur les espaces qui y sont adaptés et sur lesquels le maraîchage n'entre pas en concurrence avec d'autres usages ayant une rentabilité très



supérieure (espaces constructibles). Nous savons que la zone non constructible de la Brague est adaptée à cet usage. Dans ce domaine, il est important de penser à des coopérations intercommunales.

L'installation du marché Bio des Arcades chaque samedi matin fait partie des actions visant à ouvrir plus largement l'accès à ces produits et aux productions locales, ainsi que la présence de l'association La Consigne.

## Usages de l'eau

- Allez-vous contrôler drastiquement l'usage de l'eau par les golfs et leur interdire l'usage des produits phytosanitaires de manière à protéger l'eau des nappes phréatiques ? L'eau est un bien commun de l'humanité (et à toutes formes de vie) et il n'est pas concevable que le plaisir d'une minorité la mette en danger.

Vous avez raison de mettre l'accent sur l'économie de l'eau dont nous savons bien au niveau géopolitique à quel point cette économie crée des tensions se traduisant par des drames humanitaires et des guerres.

Les golfs de Biot appliquent la réglementation sur l'utilisation de produits phytosanitaires ou adjuvants dans leur arrosage ou sur leurs terrains. Ils constituent des réserves d'eau et sont soumis aux restrictions d'usage en cas de pénurie.

Nous ne sommes pas dans une situation de tension sur les eaux souterraines compte tenu de notre situation géographique et ne nous permettrons pas de juger du fait qu'il soit ou non convenable de jouer au golf.

Les golfs sont aussi des espaces verts qui accueillent la faune et la flore.

Les usages de l'eau doivent aussi être regardés comme la traduction d'un mode de consommation non raisonnée... Je peux regarder l'usage fait sur les golfs, je peux aussi regarder quel est l'usage j'en fais, comment je gère mes espaces verts privés, le remplissage de ma piscine ou, plus largement ma consommation domestique

...



## Pollution de la Brague

- Comptez-vous prendre des mesures pour mettre un terme à la pollution des cours d'eau sur la commune et notamment de la Brague par la station d'épuration des Bouillides (eutrophisation du milieu naturel) ?

Rappelons pour notre lecteur la définition de ce terme barbare : Eutrophisation

*L'eutrophisation (du grec eu : « bien, vrai » et trophein : « nourrir ») est le processus par lequel des nutriments s'accumulent dans un milieu ou un habitat (terrestre ou aquatique). Les causes sont multiples et peuvent donner lieu à des situations d'interaction complexes entre les différents facteurs. ... L'ensoleillement ou la température de l'eau (qui tend à augmenter avec le dérèglement climatique) peuvent exacerber l'eutrophisation. (Wikipédia)*

C'est un problème récurrent pour lequel vous nous avez déjà alertés au même titre que plusieurs de nos administrés ou visiteurs.

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Alpes Maritimes vous écrivait à ce sujet en octobre 2018.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des territoires et de la mer  
des Alpes-Maritimes

Service agriculture, eau, forêt et espaces naturels  
Pôle eau

Affaire suivie par :  
Anne-Cécile PHELIPOT  
anne-cecile.phelipot@alpes-maritimes.gouv.fr  
04.93.72.73.47

Nice, le 1.8 OCT. 2018

Le directeur départemental des territoires  
et de la mer des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le président de l'association de  
l'ASEB-AM

764, chemin des soulières

06 410 BIOT

**Objet :** pollution de la Brague au droit de la station d'épuration des Bouillides

J'ai lu avec attention votre mail en date du 21 septembre dernier, par lequel vous indiquez que la Brague est polluée par des rejets de la station d'épuration des Bouillides.

L'arrêté préfectoral du 28 janvier 2016 indique les obligations de résultat du maître d'ouvrage pour chaque paramètre physico-chimique, MES, DBO5, DCO, phosphore, nitrates. Ces données d'autosurveillance sont transmises automatiquement à la DDTM chaque mois pour analyse.

Bien que les niveaux de rejets réglementaires spécifiques soient plus sévères que les prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 (voir annexe 3 tableau 6 et 7), les analyses repectent les seuils.

Comme vous le savez, depuis 2012, la station est dotée d'une unité de dénitrification. Néanmoins, les incidences environnementales sur le milieu restent fortes. Nous avons identifié deux difficultés majeures : la formation de mousse et l'eutrophisation.

En ce qui concerne la production de mousse, nous avons pu constater une aggravation de ce phénomène, depuis quelques années. Le SIVOM va entreprendre des travaux début 2019 pour aménager le point de rejet. Nous escomptons que ces mousses disparaissent.

Concernant le phénomène d'eutrophisation : La mise en service de l'unité de dénitrification en 2012 a permis d'améliorer la situation. Avant 2012 le flux journalier de nitrate était de 135 kg/j. Il est désormais de 9,5 kg/j. Malgré cela, ce rejet reste très impactant à cause de la très faible dilution et les conditions climatiques défavorables.

Mes services mettent tout en œuvre pour améliorer la situation.

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer  
des Alpes-Maritimes

Copie : SIVOM des Bouillides

Serge CASTEL

ADRESSE POSTALE : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Eau-Risques - CADAM  
147 Boulevard du Mercantour - 06286 NICE cedex 3

Page 1 sur 1

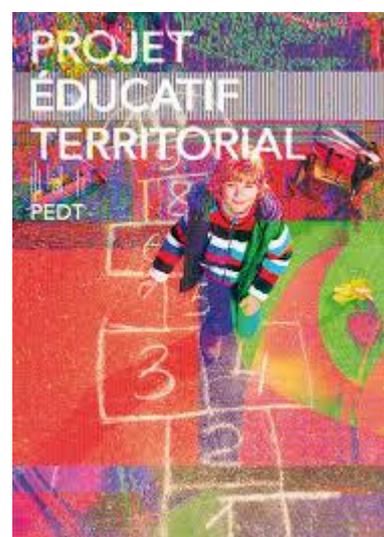
## Ecole et nature

- Comptez-vous recréer un lien (aujourd'hui disparu) entre école et nature ? Les écoles gaspillent de l'argent pour aller voir de pauvres animaux enfermés (Marineland, aquariums...) alors que toutes les écoles de la commune ont encore la chance (pour le moment) de profiter d'espaces naturels dignes d'intérêt à quelques mètres mais n'y mettent jamais les pieds...

Je ne doute pas que vous ayez un avis très arrêté sur les mesures pédagogiques à appliquer dans les écoles et je suis certaine que vous savez les mettre en œuvre auprès de vos enfants ou petits-enfants.

En ce qui nous concerne, nous faisons confiance aux enseignants et au **projet éducatif territorial** (PeDT) qui est en application depuis 2014 et nous apporte de nombreuses raisons de satisfaction.

Je ne pense pas nécessaire de détailler ici les nombreuses actions pédagogiques mises en œuvre en relation à la nature et mobilisent des associations locales qui coopèrent à cette dynamique éducative. L'ASEB peut trouver sa place dans des interventions dans nos écoles selon les actions éducatives qui seront mises en place.



### B) Concernant « l'art de vivre à Biot » :

#### La propreté à Biot :

- Que comptez-vous faire pour lutter contre certains comportements, notamment le dépôt des mégots de cigarettes au sol ?

Vous avez parfaitement raison, les comportements inadaptés sont la source de bien nombreux désagréments qui ont parfois un impact sur notre environnement bien plus important que ne le laisse entrevoir le geste anodin qui

en est à l'origine.

Notons, à ce sujet que s'il y avait réellement dépôt de mégot au sol, un grand pas serait déjà franchi car qui dit dépôt dit acte conscient ... ce qui est loin d'être le cas... le mégot n'est pas déposé au sol il est simplement jeté, abandonné, méprisé, comme le dernier geste de celui qui a fumé sa cigarette et s'empresse de passer à autre chose ... S'il y avait « dépôt » on pourrait espérer un geste conscient, habité d'une dose de culpabilité et susceptible d'évolutions...

Face à ce constat, que faisons-nous... nous expérimentons, nous tentons...

L'humour d'abord ... vous avez noté ces nouveaux cendriers dits de sondage... ils sont là pour donner une utilité consciente au mégot... le mégot devient instrument de vote... c'est de l'humour... on ne compte pas évidemment éradiquer ce problème avec de dispositif mais créer de la conscience, glisser doucement dans la conscience du fumeur une étincelle de responsabilité... Nous avons aussi fourni des cendriers de poche, et surtout nous multiplions les corbeilles-cendrier. Mais cela ne suffit pas ... les mini-incivilités restent une cause de tourments.

Enfin, sur ce sujet emblématique, réjouissons-nous, au nom de la santé publique de voir à quel point la cigarette a disparu des intérieurs, à quel point nous avons connu, en moins d'une génération un bouleversement des codes ... faisons confiance et éduquons...



## Tri sélectif

- Pourriez-vous rendre obligatoire le tri sélectif de manière à dissuader ceux qui ne le font pas et donc pénalisent ceux qui ont le civisme de le faire ?

Vous ne pouvez pas négliger le fait que, sur ce sujet du tri sélectif, les évolutions de comportement sont très significatives... Le tri sélectif, c'est une aventure récente, 18 ans à Biot... qui a déjà acquis une place majeure dans les comportements.

Le changement qui se prépare est d'une autre ampleur... il traite ce problème à sa source et ne se contente pas de légitimer l'existence du déchet en le triant mais au contraire s'attaque à la légitimité du déchet lui-même.

Il ne vous a pas échappé que Biot a été la première commune du département à s'engager dans une démarche « zéro déchet » entraînant avec nous la CASA et UNIVALOM ... Le tri c'est bien, mais aujourd'hui, l'objectif à poursuivre est surtout la réduction des déchets... et je me félicite de l'extraordinaire travail fait par l'association Biotoise « zéro déchet », et les initiatives citoyennes des Biotois et de certains commerçants pour réduire les emballages et adopter les circuits courts.



## Dépôts sauvages

- Quelles mesures comptez-vous prendre pour lutter/verbaliser les déchets le long des routes et les décharges sauvages sur notre commune ?

Oui, il y a décharges sauvages, il y a des producteurs de déchets qui considèrent que le coût de l'utilisation des déchetteries est trop lourd (temps de transport, coûts de traitement ...) et préfèrent rejeter sur les bords de route...

Pour verbaliser il faut identifier le contrevenant, flagrant délit ou vu par une caméra. Avec notre politique de réaction rapide, et de verbalisation lorsque c'est possible, nous avons fait reculer très sensiblement ces infractions puisque **le nombre des dépôts sauvage a baissé de 90% en 6 années.**

Note d'octobre 2017 concernant la réduction spectaculaire des dépôts sauvages constatés sur la commune.

*Biot est de nouveau mise à l'honneur dans le rapport annuel (page 47) pour sa politique remarquable de lutte contre les dépôts sauvages menée depuis mi 2016 ! Alors que pour la quasi-totalité du territoire de la CASA, la question des dépôts sauvages est un souci lancinant et qu'une augmentation considérable de + 63 % (!) du nombre de dépôts sauvages est déplorée en 2016 sur les 23 autres communes, à Biot, on constate au contraire une forte réduction de leur nombre (baisse de 50 à 70 % selon les mois). Aussi, la régie Envinet a demandé à la ville de Biot de partager son expérience avec les autres communes (caméra vidéo « nomade », politique de suppression des points de regroupement et remplacement par collecte en porte à porte, verbalisation par PV-e, recours aux nouveaux articles du code pénal issus de la réforme de 2015).*

Source : <http://www.casa-infos.fr/sites/files/documents/articles/RA%202016.pdf> lire page 47 : « Zoom sur la lutte contre les dépôts sauvages sur Biot »

A noter que cette baisse s'est poursuivie depuis. Le nombre de nos dépôts sauvages est de 10 % de ce qu'il était en 2014. Il reste quelques points noirs à éradiquer comme le PR de la rue sous barri au village, et le PR du Jeu de la Baume qui sont tous deux sinistrés.

Mais quand il y a un dépôt sauvage, il est enlevé immédiatement. Et les sacs abandonnés sont ouverts et lorsqu'il y a des identifiants, ils sont rapportés au contrevenant.

On appose des stickers « dépôt sauvage – une infraction est relevée contre l'auteur de ce dépôt sauvage – identification en cours ».

## **La protection de nos paysages :**

### **Faune sauvage, pollution lumineuse**

- La protection de la faune du Parc départemental de La Brague
- Comptez-vous lutter contre la pollution lumineuse ?

La protection de la faune du Parc Départemental de la Brague mais aussi plus généralement de tous les espaces naturels est une réalité et nous nous attacherons toujours à ce que la réglementation soit comprise et appliquée.

Concernant la pollution lumineuse, nous sommes déjà intervenus pour limiter l'éclairage public à proximité immédiate de zones naturelles importantes. Il va de soi que l'usager a parfois des attentes d'éclairage public sur des espaces peu empruntés et que nous devons alors arbitrer entre un confort personnel et l'intérêt général. La pollution lumineuse est prise en compte.

Nous souhaiterions expérimenter des dispositifs de limitation de l'éclairage public aux besoins avec de nouveaux modes de déclenchement et limités dans le temps.

Nous notons vos recommandations pour ne pas mettre d'éclairage public sur la RD4 quand elle traverse la Rine et sur le Chemin des Aspres.

- Des efforts sont faits par la commune mais aucune mesure n'est prise pour sanctionner les entreprises et les complexes (ex : Mouratoglou) qui ne respectent en rien la réglementation nationale.

Notre propos n'est pas ici de traiter de problèmes particuliers ou de stigmatiser tel ou tel... mais bien de rechercher la mise en œuvre d'une politique permettant de réaliser de vraies évolutions sur ses sujets importants.

## Espaces verts

- Estimez-vous suffisantes les mesures prises dans le PLU pour sanctuariser les espaces verts au village et dans les zones résidentielles et naturelles ?

Les évolutions récentes du PLU au travers des dernières modifications, tendent à réintroduire des espaces verts dans des zones urbanisées et à réduire la consommation d'espace

et l'artificialisation des espaces. Ces mesures vont dans le bon sens et devraient être confirmées dans la révision du PLU qui doit intervenir au cours du prochain mandat.

Les mesures déjà à l'œuvre ont permis ou ouvrent la perspective de sanctuarisation de **18 ha supplémentaires** sur la commune ce qui est considérable compte tenu de la faible marge de manœuvre disponible. (Modifications 6 et 7 du PLU, vues plus haut)

Sur ce sujet, comme souvent, il convient de rechercher un équilibre raisonnable qui sauvegarde l'avenir sans stigmatiser un type d'habitat par rapport à un autre.

## Le Règlement Local de Publicité

- Le Règlement Local sur la Publicité est-il suffisant pour préserver notre village de la publicité. Ne faudrait-il pas interdire toute publicité sur la route de Valbonne ? Comptez-vous faire appliquer ce règlement ?

Vous savez que la révision du Règlement Local de Publicité qui arrive à son terme et devrait être opérationnel dans les prochains mois a nécessité de nombreux travaux pour trouver un juste équilibre entre la protection de l'environnement, des sites, des vues et la nécessaire possibilité

d'annonce pour les acteurs économiques. Nous vous invitons à vous référer à ce projet qui a été récemment soumis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

La philosophie générale de ce projet tient en un mot **l'équilibre**. Equilibre entre impératifs économiques et impacts. Notre village est déjà grandement épargné en matière de publicité et le projet de RLP réglemente les enseignes, ce qui est naturel et parfaitement acceptable ... aller plus loin serait faire fi de la vie même, de la présence indispensable d'une offre commerciale, de l'attente des habitants. La protection des sites et de l'environnement ne peut être assimilée à une stérilisation générale et doit laisser la place à la cohabitation avec une modernité raisonnable.

Quant à la route de Valbonne, le projet de règlement devrait vous rassurer.

Votre question concernant notre volonté d'application est d'autant plus surprenante que nous avons effectivement préparé ce nouveau règlement. Le précédent n'était pas applicable ... Ce nouveau règlement a fait l'objet de nombreux travaux préparatoire est construit entre autres pour être applicable.

- La route de la mer, importante entrée de ville, est vraiment laide. Allez-vous la rendre attrayante, notamment pour le tourisme ?

La principale zone de tension se trouve sur la Route de la Mer pour laquelle nous avons prévu la mise en place de dispositif très innovant d'annonce des activités qui devraient à la fois apporter du crédit aux annonceurs et réduire considérablement l'encombrement visuel.

L'option prise n'a pas pour seule cible le touriste, nos habitants, nos visiteurs, tous ceux qui traversent régulièrement cette zone pour se rendre à leur travail, ont droit à un panorama apaisé, c'est ce que nous souhaitons.

## La circulation devient difficile et dangereuse

### Mobilités

- Que proposez-vous pour améliorer la circulation automobile, voies étroites, pistes cyclables et trottoirs inexistantes ?
- Quelles actions comptez-vous mener pour améliorer le pont Brejnev (trop étroit, très accidentogène) ? Idem concernant l'étroitesse de la route d'Antibes sous le carrefour des 4 chemins ?

Pour améliorer la circulation automobile, c'est comme pour les déchets, il faut obtenir une réduction des déplacements.

La plaie de la circulation, la thrombose automobile, a une cause première majeure, c'est « l'autosolisme ».

La capacité de transport présente sur les routes est considérable et sous-utilisée. Nous avons lancé quelques expérimentations avec Rézo pouce, et nous avons soutenu les mobilités douces.

**Il ne vous a pas échappé que c'est un axe très important de notre programme.** Nous pensons que les mobilités sont le problème central sur lequel nous devons trouver des solutions en associant infrastructures, innovations, **changement de comportements**.

C'est un problème à considérer comme la résultante d'un système qui concerne :

- le logement pour raccourcir les déplacements domicile-travail,
- les activités de proximité
  - consommation de proximité pour remplacer consommation centres commerciaux
  - proximité des espaces de loisirs et de détente...
- les équipements de santé

- les structures d'enseignement
- les relations sociales
  - coopération

De nouvelles infrastructures sont nécessaires pour créer une vraie différence aux mobilités douces. Quand on se déplace plus vite en vélo qu'en voiture... on prend le vélo, quand on peut aller à pied sans risquer sa vie... on marche...

Des nouveaux comportements sont à installer... pensons aux changements de comportements acquis (tabac, vitesse, sécurité routière, santé, ...) et engageons-nous vigoureusement dans la voie qui nous amènera à **considérer comme aussi aberrant demain d'être seul dans sa voiture que ça l'est aujourd'hui de fumer à l'intérieur...**

Au sujet des mobilités douces et en particulier le vélo, nous vous invitons à observer nos réponses à « choisir le vélo » consultable à l'adresse suivante :

<https://www.guilainedebras.fr/nos-reponses-choisir-le-velo/>



### C) Concernant « la pression urbaine : construction logements » :

- Pourquoi vouloir construire massivement des logements alors que la population des Alpes Maritimes reste quasi stable depuis des années ?
- S'il est prouvé que cela est nécessaire, ne faut-il pas rapprocher les logements des emplois et des équipements de Sophia-Antipolis ?
- Allez-vous inciter la CASA à réhabiliter les bureaux obsolètes vides en logements et à construire des immeubles d'habitations dans la technopole afin de réduire les embouteillages monstrueux à ces abords ?

La poule et l'œuf ... la population est stable par manque de logements disponibles (dessalement des ménages, locatif saisonnier ...) ce qui met les gens sur les routes et les amènent à habiter plus loin de leur travail... parce que l'emploi, lui se développe ... et que les actifs de Sophia vont se loger par exemple dans le Var :

<https://www.nicematin.com/faits-de-societe/en-cinq-ans-la-population-a-plus-augmente-dans-le-var-que-dans-les-alpes-maritimes-444022> )

Il faut donc construire pour les actifs. Depuis 2014, Sophia Antipolis connaît un accroissement net de 1000 emplois par an, nécessitant 300 logements.

Le rapprochement emploi logement c'est ce que nous avons fait, par exemple, en transformant des droits à bâtir pour des bureaux en logements sur la partie sophilopolitaine de la commune de Biot (Biotifull, cf modif n° 5 du PLU).

Il ne s'agit pas de construire pour des résidences secondaires qui consomment l'espace et indirectement vident les écoles... il s'agit de construire à proximité des emplois (pour nous Sophia) et pour tous les actifs nécessaires à notre quotidien (pensons aux enseignants, soignants, employés de services ...)

Vous trouverez des réponses complètes aux questions posées par l'équation Logement / artificialisation / vie de quartier / logement social à l'adresse suivante :

<https://www.guilainedebras.fr/nos-reponses-stop-beton/>

et concernant les projets du secteur Val de Pôme

<https://www.guilainedebras.fr/nos-reponses-logements-val-de-pome/>

## D) Concernant les inondations :

### Compétences

- Toutes les agglos de communes ont donné leur compétence au SMIAGE, sauf..... la CASA qui ne s'est contentée que d'une «délégation». Elle reste donc décisionnaire dans le choix des travaux à effectuer sur la Brague et ses affluents, le SMIAGE n'étant plus que le maître d'œuvre de ces travaux.

En 2018, la CASA est devenue compétente de manière obligatoire en matière de « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* » (GEMAPI), compétence prévue à l'article L. 5216-5 I 5° du CGCT et de manière facultative dans le cadre de missions hors GEMAPI, ainsi qu'en matière de gestion des eaux pluviales (arrêté du 4 avril 2018).

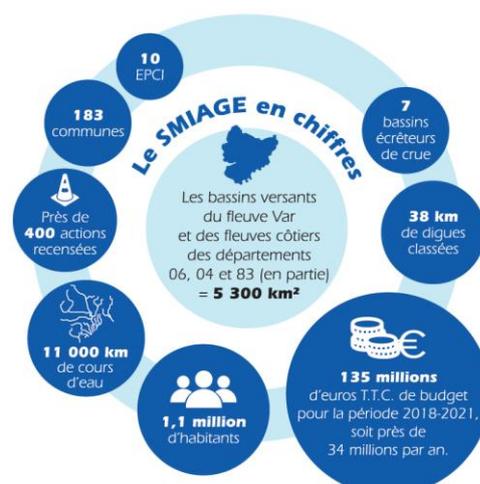
La CASA choisi d'adhérer au SMIAGE et a délégué sa compétence GEMAPI par **un contrat territorial**.



Le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin, ou SMIAGE ; a été créé par arrêté préfectoral du 1er janvier 2017.

Le SMIAGE apporte l'expertise technique et opérationnelle nécessaire à la réalisation des projets du grand cycle de l'eau sur le territoire Maralpin, en mutualisant les compétences et les moyens.

Cette organisation de la gestion de la compétence GEMAPI par la CASA répond à une logique évidente **de contrôle des enjeux sur notre territoire**. Ces enjeux sont tels qu'il n'aurait pas été sain de s'en remettre à une organisation territoriale trop large sans maîtrise des actions sur nos zones fragiles.



## Rien n'a été fait !

- Comment les élus de la commune de BIOT pourront-ils faire avancer les travaux sur la Brague et ses affluents, face à l'autorité du président de la CASA ? Car depuis octobre 2015 : rien n'a été fait en ce domaine. Techniquement, nous sommes dans l'incurie la plus totale.

Force est de constater avec le dossier du Hameau de la Brague que la commune a su convaincre et impulser un programme très important dans des délais très courts. (2 ans)

C'est ainsi que nous avons obtenu la modification du PAPI 2 (Programmes d'Actions de

Prévention des Inondations) par un avenant n°2 qui a modifié les actions et surtout l'enveloppe financière de 11 M€ à 24 M€, pour réaliser une totale renaturation de la Brague grâce à l'acquisition et à la déconstruction du Hameau de la Brague. Force est de constater que le PAPI 2 préparé en 2013 (mandat JP DERMIT) manquait totalement d'ambition.

Nous sommes persuadés qu'agir ensemble et convaincre les partenaires est la seule voie permettant d'aller rapidement vers des solutions.

Affirmer que rien n'a été fait est une manière de voir **totale**ment irrespectueuse des faits et qui traduit bien l'esprit parfois trop polémique dans lequel vous sollicitez les partenaires publics. Cela n'est pas notre mode de relation avec les institutions. Votre posture n'est pas celle qui fait avancer les projets. Il est souhaitable de construire dans ce sujet majeur avec respect et soutien aux élus qui vous défendent.

## Compétences et concertation

- Comment les élus de la commune de BIOT pourront-ils faire disparaître l'omerta que pratique la CASA concernant les études et les propositions de solutions contre les inondations ? Ce n'est qu'au hasard de discussions, à travers une phrase, que nous apprenons que des choses se mettent en place, que des remèdes sont étudiés, proposés. Pourquoi ne pas travailler en transparence avec les associations concernées ?

Nous n'entrerons bien évidemment pas dans une polémique à ce sujet. Seuls les faits nous intéressent, non les jugements péremptaires.

**Travailler en transparence est toujours possible quand il s'agit de travailler, quand l'écoute est mutuelle.**

Bien entendu, des solutions sont étudiées, bien entendu, les services sont actifs et travaillent sur ces sujets. Il se trouve que c'est leur travail et leur

compétence. Heureusement tous ces sujets de travail ne sont pas publics... parce qu'il faut travailler d'abord, avant de confronter les solutions ...

L'exploitation inappropriée des travaux intermédiaires par telle ou telle structure apporte de fait des perturbations importantes dans le déroulement normal des projets.

Les instances de concertation et d'échange existent, elles sont prévues par la loi, elles sont respectées.

Le vrai moyen de faire avancer et d'être acteurs sur ces dossiers c'est d'être vous-mêmes élus, c'est aussi pour cela que j'ai demandé à un de vos membres d'être dans

mon équipe. Pour ma part, forte des demandes des associations et de ma vision de l'intérêt général, nous continuerons à faire avancer ces dossiers cruciaux pour Biot.

- Pourquoi ne pas avoir profité du BCEOM (rapport demandé en 2004 par le Siaqueba), étude d'une protection centennale contre les inondations, au prétexte que les approches de l'an 2000 ne sont plus de cours ? Pourtant, l'eau coule toujours de la même manière et dans le même lit qu'en 2004 puis 2015 et les mêmes causes produisent les mêmes effets. Sans doute pour entamer de nouvelles études, des modélisations, qui n'aboutissent qu'aux mêmes résultats qu'en 2004 mais qui auront fait perdre bientôt 5 ans pour ne même pas entamer de solutions concrètes et actives.....

- L'ASEB –AM a réalisé, à ses frais, en 2019 une étude hydrogéologique qui conclut à la nécessité de réaliser de vastes bassins de rétention des eaux de pluie en amont des zones inondables de Biot/Antibes. Des bassins de rétention ont été réalisés par la ville d'Antibes, chemin des Combes.

- Pourquoi la CASA ne réalise-t-elle pas ces travaux sur toutes les communes des bassins versant de la Brague à Valbonne, Opio, Châteauneuf, etc... ? Pourquoi ne cherche-t-elle pas davantage à faire de zones d'expansion de crues dans les communes en amont de Biot ?

- Comment les élus de la commune de BIOT intégreront-ils La Valmasque dans les problèmes d'inondation ?
- Ce cours d'eau en pente raide depuis Sophia est d'une dangerosité importante car elle gonfle très rapidement lors des grosses pluies et dévale son lit avec une force et une vitesse surprenante.
- Elle frappe la Brague à angle droit avec violence, provoquant le débord de cette dernière en rive gauche au niveau de la Scierie Coulomp et du Golf. Sa confluence est à revoir totalement. De cela, personne n'en parle jamais.

Nous ne sommes pas compétents pour juger de ces sujets et nous, nous faisons confiance aux agents et aux compétences mobilisées sur ces sujets. L'étude du BCEOM fait partie des données prises en compte, aujourd'hui améliorées par les avancées techniques numériques de modélisation.

Nous ne sommes pas non plus adeptes de la théorie du complot.

Nous vous laissons juge de la pertinence de telles remarques dans une logique de coopération !

N'ayant pas eu accès à ce document que très récemment (il y a deux jours), il est difficile d'y répondre précisément, cependant nous sommes conscients que pour le territoire de Biot, la problématique des inondations revient à considérer qu'il faut retenir les eaux en amont et faciliter l'écoulement en aval.

L'aménagement de bassins de rétention sur les petits affluents de la Brague est nécessaire mais des zones d'expansion des crues seraient plus efficaces et plus réalistes concernant la Brague, la Valmasque et la Bouillide, réalisations en accord avec les communes de Valbonne, Opio, Châteauneuf et Mougins.

La CASA et le SMIAGE prévoient des travaux, précisément pour notre territoire, pour un montant d'environ 6,6 M €, suite à l'avenant au PAPI 2 de décembre 2019, prolongeant le calendrier de 2019 à décembre 2021.

- Comment les élus de la commune de BIOT feront-ils pour activer une lenteur administrative époustouflante sur des dossiers aussi importants, car il en va de la protection (et même de la vie !) des personnes et des biens ?

Prenez l'exemple du hameau de la Brague, la mise en œuvre a été acquise dans un délai exemplaire.

Oui bien sûr le temps administratif n'est pas le même que le temps de l'administré confronté au risque. Pour autant ne pouvons-

nous pas reconnaître que ce temps est nécessaire et amène parfois à une révision des projets en sortant de la pression du quotidien.

Pour ce qui est de la confrontation au risque nous avons fait le maximum, et là aussi dans des délais très court pour sortir le plus possible d'administrés du risque (Fonds Barnier). L'exemplarité de l'action municipale de Biot en la matière a été reconnue et citée souvent en exemple par les autres municipalités sinistrées, par la secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon.

Vous trouverez à la section G, les fiches actions du PAPI 2 avenant 2.

- Quels travaux les futurs élus prévoient-ils de demander pour le PAPI 3 ?

Les élus ne sont pas ceux qui savent tout, ils écoutent les habitants qui sont dans l'angoisse, ils écoutent les associations, ils connaissent eux aussi le territoire

communal pour l'arpenter par tous les temps, ils demandent aux experts.

Le PAPI 3 doit poursuivre l'ambition du PAPI 2 avenant 2 il pourrait contenir :

- La modification de la confluence de la Valmasque avec la Brague au niveau du golf de Biot
- La transparence hydraulique de l'autoroute A8 par de véritables ouvrages d'art en remplacement des buses pour la Brague et le Vallon des Horts.
- Demander que Vinci Autoroutes soit parmi les financeurs du PAPI 3.
- L'aménagement des rives de la Brague avec pistes cyclables
- Le remplacement du pont Brejnev par un ouvrage plus large, plus long, en accompagnement du réaménagement des rives (après traitement des hangars De Stefano construits dans le lit mineur du fleuve.)
- La prise en compte dans les calculs d'artificialisation des sols du fait que la décharge du Jas Madame, soit 20,8 ha, a été recouverte d'une géomembrane imperméable qui augmente considérablement le ruissellement dans la partie haute du bassin versant du vallon des Combes.

Hors PAPI 3, en commission des sites pour le suivi de la décharge Jas-de-Madame (où l'ASEB siège aux côtés du Maire de Biot), il faudra exiger des solutions techniques pour pallier la rétention insuffisante du bassin de rétention existant de 5000 m3.

- Quelques interventions ont déjà permis d'attirer l'attention du ministère des transports sur l'incapacité hydraulique du pont de l'A8. Comment les élus biotois s'y prendront-ils pour arriver à ce que l'Etat demande à Vinci le changement du pont à buses actuel par un ouvrage d'art d'un seul tenant ?

Sans vouloir tous les droits d'auteur de la prise de conscience par les services de l'Etat du problème des buses, je pense néanmoins y avoir bien participé. Je rappelle la visite de Mme la secrétaire d'état Wargon le 30 octobre 2019.

Savez-vous aussi que, en 2017, le sous-préfet Daguin est venu à Biot 2 jours après sa prise de fonction et que la Sous-préfète Krakowiak-Jacob est venue à Biot en mai 2019, le lendemain de sa prise de fonction ?

C'est cela la mission de l'élue : porter les difficultés de sa commune toujours en haut lieu et ne rien lâcher. Aujourd'hui, Vinci se voit obliger de participer au PAPI 2 pour le financement d'un piège à embâcles, je remercie les services de l'Etat qui me soutiennent dans ces relations où tous les partenaires doivent prendre leur responsabilité. Donc, pour les buses de l'autoroute, je continuerai à m'y prendre comme je m'y prends depuis 5 ans.

- Comment les élus de la commune de BIOT feront-ils pour demander l'éradication de la canne de Provence (plante reconnue invasive) qui envahit les berges et le lit mineur de La Brague ?

L'aéroport de Cannes Mandelieu a obtenu en 2017 une dérogation leur permettant de traiter ce problème sur les berges de la Frayère par un décaissement de 50 cm

d'épaisseur avec évacuation et traitement des déblais. Là aussi, les prochains élus devront faire leur travail d'élus, convaincre et fédérer les décideurs.

## E) Concernant le dialogue avec l'ASEB-AM

- Le dialogue c'est une écoute réciproque et attentive, une discussion raisonnée, dans la durée.
- Dans les municipalités précédentes (avant Mme Debras), L'ASEB-AM était invitée aux commissions d'examen des permis de construire. D'autres formes de dialogue peuvent être mise en place.
- Que proposez-vous pour un dialogue avec l'ASEB-AM sur des sujets aussi divers que ceux évoqués ?

Cette question comporte une assertion mensongère. Durant mon mandat, l'ASEB a régulièrement participé aux commissions d'urbanisme. Vous trouverez ci-dessous, la liste des membres de l'ASEB qui ont participé aux commissions d'urbanisme de 2014 à 2020. Mme Francine Bégou pourra en témoigner lors du présent entretien.

Ses apports pertinents ont souvent apporté un éclairage nécessaire aux dossiers étudiés.

Ces commissions d'urbanisme, préparées par les agents sont des instances de travail collaboratif et permettent aux associations invitées de donner leur avis consultatif.

Date	Dossiers	ASEB
27/01/2015		Francine Bégou Pierini
06/09/2016	K&M	Pascal Torelli
06/09/2016	Horizon Nature	Pascal Torelli
06/09/2016	GALOIS	Pascal Torelli
06/09/2016	Cimetière	Pascal Torelli
03/07/2017	MODERNY	Christophe DUBLY
03/07/2017	SOPHIA BUSINESS CENTER	Christophe DUBLY
03/07/2017	ARTEPROM	Christophe DUBLY
03/07/2017		Francine Bégou Pierini & Christophe DUBLY
03/07/2017	BOURG	Christophe DUBLY
03/07/2017	PITCH Promotion	Francine Bégou Pierini & Christophe DUBLY
03/07/2017	DREAM GOLF	Christophe DUBLY
26/06/2018		Francine Bégou Pierini

Je rappelle aussi la participation de l'ASEB et du Collectif Bachettes à l'ouverture des plis pour le dossier de l'aménagement du versant des Bachettes en 2015.

Et je rappelle le partenariat remarquable fait avec l'ASEB et le CEN-PACA pour la zone de protection des orchidées dans le cadre du projet de logement Biotifull à Sophia.

## F) Les questions que vous ne nous avez pas posées ...

### Gestion des risques

#### OLD (Obligations Légales de Débroussaillement) et défense contre l'incendie...

Les efforts réalisés durant le mandat pour une meilleure prise en compte des Obligations légales de débroussaillement portent leurs fruits.

La municipalité elle-même a mis en place les budgets nécessaires pour rattraper son retard et se mettre progressivement en conformité pour l'ensemble des obligations qui lui incombent.

Les campagnes annuelles d'information et la mobilisation des services est exemplaire sur ce sujet. Biot est la seule commune du 06 à avoir contractualisé les interventions de l'ONF

Pour le prochain mandat nous prévoyons de mettre en œuvre une aide pour faciliter la mutualisation des administrés dans ces OLD.

**Il faudra porter une attention particulière sur l'application d'une réglementation stricte qui peut mettre en danger la biodiversité, zone « orchidées » de Sophia, zone Natura 2000.**

#### Gestion des secours et PCS

En 2014 le PCS (Plan communal de sauvegarde) était très déficient. Nous l'avons entièrement revu. Il est aujourd'hui parfaitement opérationnel et le dispositif d'amélioration continue est en place.

Les derniers évènements de novembre et décembre 2019 ont montré son efficacité et, couplé à un dispositif d'alerte et d'information très réactif, les administrés sont tenus régulièrement informés des évolutions des crises que nous avons à gérer.

### **Culture du risque**

La culture du risque est un élément majeur de la politique de gestion des crises. DICRIM et DICRIM jeunes sont régulièrement réédités et diffusés.

### **Aides aux administrés en situation de risque**

Nous prévoyons la mise en œuvre d'un ensemble de mesures destinées à aider les administrés confrontés à des risques à se protéger ou protéger leurs biens, en complément des financements prévus au PAPI 2 avenant 2.

Ces aides permettront aussi aux propriétaires souhaitant réduire leur impact d'artificialisation (réduction de l'imperméabilisation...).

## **Initiatives citoyennes**

**Repair café, Biot au jardin, Give Box, Souffleurs d'avenir, Biot Zéro déchet, La Consigne, Nettoyages de printemps et d'automne, plogging ...**

Nous avons mis en place et souhaitons amplifier la politique de développement des initiatives citoyennes. Ce sont ces initiatives qui permettront d'accompagner les évolutions comportementales. Nous faisons confiance à ces initiatives pour faire grossir le flot des « adhérents » d'une attitude respectueuse de l'environnement dans un vrai et profond changement des habitudes et des comportements.

## G) ANNEXES

### PAPI Loup Brague et vallons côtiers

Extraits de la convention



N°	Intitulé de l'action	Maitrise d'ouvrage initiale	Nouvelle maîtrise d'ouvrage	Etat de l'action	Modifications proposées
<b>Axe 6 : Ralentissements des écoulements</b>					
6.4	Travaux de lutte contre les inondations dommageables du vallon des Horts	Biot	-	Requalifiée	Les études pour la mise en œuvre du bassin de rétention, en cours depuis 2011, ont été mises à jour suite aux évolutions réglementaires et à la crue de 2015. L'Analyse Coûts-Bénéfices montre que le projet n'est pas rentable. De fait, le bassin de rétention ne sera pas mis en œuvre mais l'action sera requalifiée pour la mise œuvre d'une nouvelle stratégie pour la protection des biens et des personnes du secteur. Le budget retiré est réattribué sur une autre action.
6.8.1	Etudes pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement global de la Brague aval	-	SMIAGE	Nouvelle action	L'étude hydraulique pour le « réaménagement de la Brague aval » (action 7.3) a permis de définir, au stade préféabilité, un schéma d'aménagement global pour la réduction de l'aléa « inondation » et la restauration hydromorphologique et écologique de la Brague dans la plaine aval. Les aménagements préconisés sont à étudier plus finement et une analyse économique de l'ensemble du projet sera également à mener.
6.8.2.1	Acquisitions et démolitions préalables à la restauration de la Brague au droit du "Hameau de la Brague" à Biot	-	CASA	Nouvelle action	L'étude hydraulique pour la « poursuite du réaménagement de la Brague aval » (action 7.3) a retenu un projet d'aménagement prioritaire au droit du quartier « Hameau de la Brague » à Biot. Cette action vise à acquérir les terrains et mettre en œuvre ces travaux de réduction de l'aléa « inondation » et de restauration hydromorphologique et écologique de la Brague. Les travaux de réaménagement de la Brague aval, initialement inscrits à l'axe 7, sont transférés à l'axe 6 en raison de leur nature. Il s'agit ici de travaux pour le ralentissement des écoulements et non d'ouvrages de protection hydraulique.
6.8.2.2	Etudes et travaux pour la restauration de la Brague au droit du « Hameau de la Brague » à Biot	-	SMIAGE		
6.8.3	Acquisitions foncières préalables à la mise en place de pièges à embâcles sur la plaine de la Brague	-	CASA	Nouvelle action	Le retour d'expérience de la crue du 3 octobre 2015 a montré la formation de nombreux embâcles au droit des ouvrages traversants, aggravant les phénomènes de débordements de cours d'eau. L'obstruction des ouvrages a entraîné une rehausse de la ligne d'eau en amont et impacté des quartiers entiers. La mise en place de pièges à embâcles sur la plaine de la Brague est donc préconisée pour la protection des populations.
	Etudes et travaux pour la mise en place de pièges à embâcles sur la plaine de la Brague		SMIAGE		
6.9	Etude de faisabilité pour le ralentissement dynamique des crues de la Brague	-	CASA	Nouvelle action	La prise de conscience que d'autres événements comme celui d'octobre 2015 pourraient à nouveau survenir amène à réfléchir à de nouvelles actions visant à atténuer les aléas. Une des pistes est d'étudier la possibilité de réaliser des aménagements visant à les ralentir en amont des zones urbanisées.
	Etude pré-opérationnelle pour le ralentissement dynamique des crues de la Brague	-	SMIAGE		

N°	Intitulé de l'action	Maitrise d'ouvrage initiale	Nouvelle maîtrise d'ouvrage	Etat de l'action	Modifications proposées
<b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b>					
7.2	Etude pour la protection rapprochée du quartier de la Bastide Longue	Villeneuve-Loubet	CASA	A réaliser	Aucune modification du contenu ou du montant de l'action n'est proposé. La nouvelle maîtrise d'ouvrage est confiée à la CASA.
7.3	Etudes pour la poursuite du réaménagement de la Brague aval	Antibes	CASA	En cours	Le périmètre de l'étude hydraulique s'étend depuis la sortie des gorges de la Brague à Biot jusqu'à son embouchure en mer à Antibes. Suite aux inondations d'octobre 2015, les tronçons situés sur la commune de Biot sont étudiés plus finement, et le programme de travaux envisagé concernera alors toute la plaine de Brague, particulièrement touchée par l'épisode orageux, sur Antibes et Biot. Cette opération est scindée en 2 sous actions de manière à tenir compte des évolutions de compétence liées à la GEMAPI ; Antibes est maître d'ouvrage de l'action pour la période 2014-2017 et la CASA reprend le pilotage de l'action dès 2018.
	Travaux pour la poursuite du réaménagement de la Brague aval		-		Transférée à l'axe 6

## Axe 6 : Le ralentissement des écoulements

### Fiche action n°6.8.1

## Etudes générales pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement global de la Brague aval

Maître d'ouvrage : SMIAGE

Partenaires associés : CASA, Antibes, Biot, DDTM

Montant : 600 000 € HT

Planning initial : Nouvelle action

Planning actualisé : 2020-2021

#### OBJECTIF

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'étude hydraulique pour la « poursuite du réaménagement de la Brague aval » (action 7.3) a abouti à un schéma directeur d'aménagement global sur l'ensemble de la plaine de la Brague. Celui-ci vise à la réduction de l'aléa « inondation » et à la restauration hydromorphologique et écologique du fleuve côtier de la Brague.

Les actions opérationnelles définies dans ce programme doivent être étudiée au stade faisabilité. A ce titre, l'action consiste à mener les études préalables à la définition des travaux en tenant compte des contraintes techniques, environnementales et foncières du territoire.

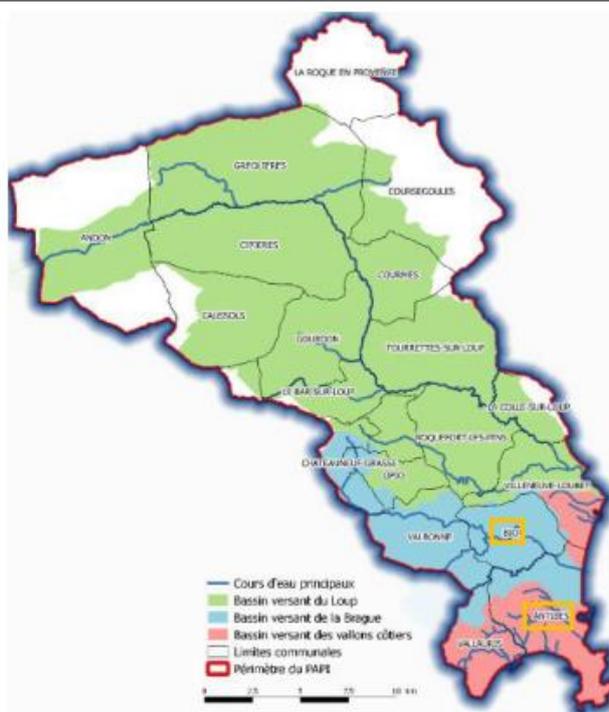
Une Analyse Multi-Critères de l'ensemble du projet d'aménagement sera également conduite afin de justifier de l'intérêt socio-économique de ces travaux au regard des enjeux protégés.

Les études d'Avant-Projet seront lancées pour les travaux validés.

L'objectif de ces études est de préparer le futur PAPI, auquel sera inscrit une première tranche de travaux.

#### TERRITOIRE CONCERNE

Antibes, Biot



ECHEANCIER PREVISIONNEL								
Planning	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etudes								
PLAN DE FINANCEMENT								
Montant estimatif (HT): <b>600 000 € HT</b>								
- Identification des financeurs et taux de financement:								
	<b>Financeurs</b>	<b>Etude</b>						
	<u>BOP181</u>	0%						
	<u>FPRNM</u>	50%						
	<u>Région</u>	0%						
	<u>CD06</u>	10%						
	<u>CASA</u>	0%						
	<u>Agence Eau</u>	0%						
	<u>SMIAGE Maralpin</u> <i>autofinancement à la charge de la CASA</i>	40%						
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE								
	<b>Action</b>	<b>Objectif</b>				<b>Echéance</b>		
	Etudes préalables + AMC +AVP	100%				2021		
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES								
	* Présentation et information en comité de pilotage (Cf. action 1.5)							
	* Communication auprès du grand public: site internet du PAPI et de la commune, publication dans le journal municipal et d'information de la CASA							
	* Actions de communication définies dans le cadre de l'action 1.1 et réalisées dans le cadre de l'action 1.2							

## Axe 6 : Le ralentissement des écoulements

### Fiche action n°6.8.2.2

## Etudes et travaux pour la restauration de la Brague au droit du « Hameau de la Brague » à Biot

Maître d'ouvrage : SMIAGE

Partenaires associés : CASA, Biot, DDTM, Agence de l'Eau

Montant : 4 680 000 € HT

Planning initial : -

Planning actualisé : 2020-2021

#### OBJECTIF

- Lutte contre les inondations et réduction de la vulnérabilité du territoire
- Restauration écologique de la Brague

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le schéma d'aménagement global pour le réaménagement de la Brague aval, défini dans l'étude hydraulique réalisée dans l'action 7.3 du PAPI, vise à la réduction du risque inondation dans la plaine et à la restauration du bon fonctionnement écologique et hydromorphologique du cours d'eau de la Brague.

Dans ce cadre, la restauration du méandre de la Brague situé au droit du « Hameau de la Brague » à Biot constitue une première phase de travaux prioritaire en raison de son caractère efficient et urgent, en particulier vis-à-vis de la sécurisation des populations du lotissement.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet global de requalification de la plaine de la Brague aval.

Cette action inclue :

- La réalisation des études de conception et des études réglementaires préalables aux travaux ;
- La mise en œuvre des travaux.

Les travaux à réaliser présentent les aménagements suivants :

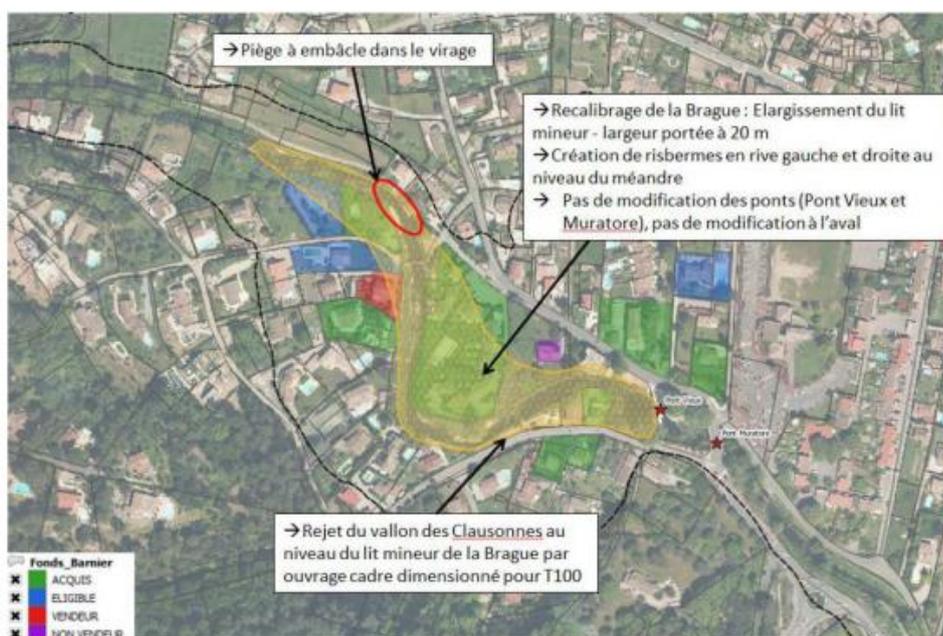
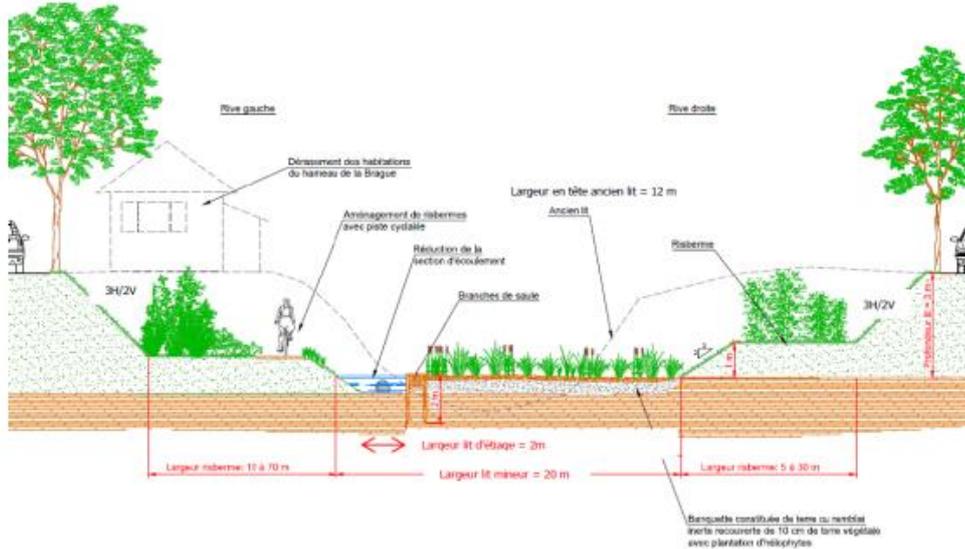


Schéma de principe du réaménagement de la Brague aval au droit du " Hameau de la Brague" à Biot (Cabinet Merlin, 2018)

✓ Recalibrage de la Brague par l'élargissement du lit mineur

La largeur du lit est portée en moyenne de 3à m à 100 m afin d'augmenter la capacité hydraulique. Il y est aménagé des risbermes de 1m de haut par rapport au fil de l'eau, et de largeur variable, de part et d'autre du lit élargi.

Un lit d'étiage réduit sera également aménagé pour maintenir une hauteur d'eau suffisante avec des banquettes végétalisées.



Vue en coupe du schéma de principe (Cabinet Merlin, 2018)

✓ Mise en place d'un piège à embâcles sur la Brague

Un piège à embâcles à l'intérieur du méandre sera mis en place afin de bloquer les flottants, provenant du bassin versant boisé de la Brague, en amont des ouvrages traversants et ainsi limiter leur obstruction.

✓ Réaménagement du vallon des Clausonnes



Localisation du projet de réaménagement du vallon des Clausonnes (TPFi, 2017)

Le projet vise à restaurer la section d'écoulement aval du vallon des Clausonnes jusqu'à la Brague. Cette section d'environ 110 mètres a été comblée par le passé au fil de l'urbanisation du secteur (années 1980), de sorte qu'aujourd'hui le vallon, n'ayant plus d'exutoire sur la Brague, surverse sur la route communale des Clausonnes, entraînant l'inondation de la partie aval de la route des Clausonnes et des propriétés riveraines lors d'événements pluvieux intenses et prolongés.

Les travaux consistent, d'amont en aval, à :

- Réaliser un ouvrage d'entonnement ;
- Réaliser un ouvrage cadre de 180 ml, de 1,2 m sur 1 m, sous la voirie communale pour transiter une crue centennale ;
- Réaliser un ouvrage de rejet incluant un ouvrage de dissipation d'énergie ;
- Reprendre des enrochements de berges existants sur la Brague.

Les objectifs de l'ensemble de ces aménagements sont pluriels et partagés :

- La sécurisation des biens et des personnes par la réduction de l'aléa « inondation »

L'aménagement du méandre permet de reconcentrer les écoulements dans le lit mineur et de mettre hors d'eau des quartiers entiers. Il engendre un abaissement significatif des hauteurs d'eau en rive gauche. Un gain hydraulique est également observé en rive droite.

- La restauration fonctionnelle et écologique du cours d'eau de la Brague

L'aménagement hydromorphologique du méandre permet de renaturer 450 ml de la Brague en rétablissant les interactions fonctionnelles écologique, biologique et biochimique de la ripisylve.

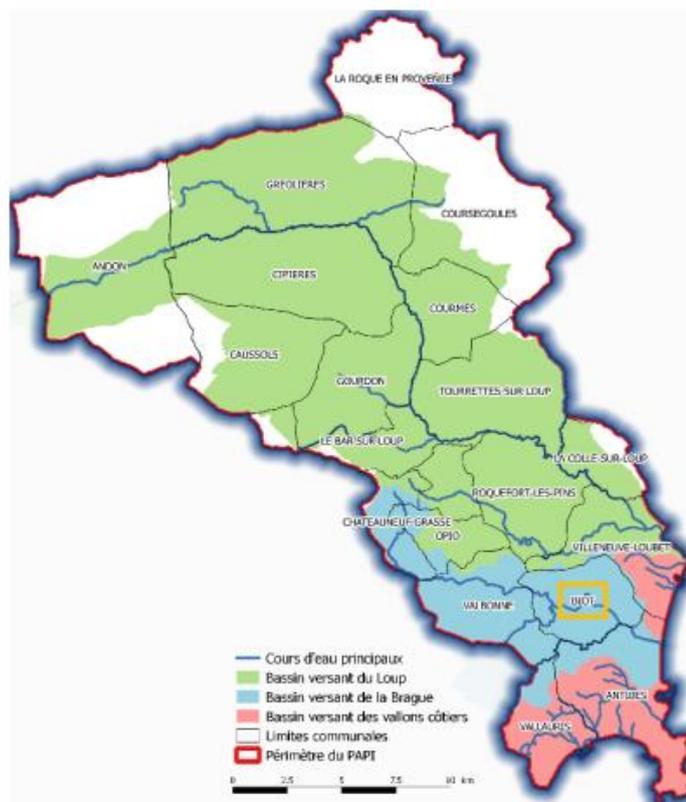
Cette opération s'inscrit dans la poursuite de la restauration écologique du tronçon, initiée en 2016 avec l'arasement du seuil au droit du pont vieux, et la reconstruction de faciès d'écoulement.

Le reprofilage des berges permettra de proposer une sinuosité favorable à la biodiversité avec la diversification des faciès d'écoulement et des biotopes du corridor végétal.

L'élargissement du lit augmente sensiblement l'espace de liberté du cours d'eau et permet de reconstituer un espace de bon fonctionnement sur ce tronçon péri-urbain très anthropisé.

## TERRITOIRE CONCERNE

Biot



ECHEANCIER PREVISIONNEL								
Planning	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dossiers réglementaires								
Etudes de conception								
Travaux								
PLAN DE FINANCEMENT								
Montant estimatif (HT): 4 680 000 € HT								
- Identification des financeurs et taux de financement:								
<b>Financeurs</b>	<b>Taux</b>							
<u>BOP181</u>	0%							
<u>FPRNM</u>	50%							
<u>Région</u>	0%							
<u>CD06</u>	0%							
<u>CASA</u>	0%							
<u>Agence Eau</u>	30%							
<u>SMIAGE Maralpin</u> <i>autofinancement à la charge de la CASA</i>	20%							
INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE								
<b>Action</b>					<b>Objectif</b>		<b>Echéance</b>	
Dossiers réglementaires					100%		2020	
Etudes de conception					100%		2020	
Travaux					100%		2021	
OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES								
* Présentation et information en comité de pilotage (Cf. action 1.5)								
* Communication auprès du grand public: site internet du PAPI et de la commune, publication dans le journal municipal et d'information de la CASA								
* Actions de communication définies dans le cadre de l'action 1.1 et réalisées dans le cadre de l'action 1.2								

## Axe 6 : Le ralentissement des écoulements

### Fiche action n°6.8.3

#### Mise en place de pièges à embâcles sur la plaine de la Brague

Maître d'ouvrage initial : SMIAGE-CASA

Partenaires associés : CASA-SMIAGE, Antibes, Biot

Montant : 1 145 000 € HT

Planning initial : Nouvelle action

**Planning actualisé : 2020-2021**

#### OBJECTIF

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.
- Sécurisation des populations

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le bassin versant amont de la Brague présente un couvert végétal méditerranéen dense et des fortes pentes accélérant les vitesses d'écoulement des eaux. Lors des crues, en raison de la cinétique extrêmement rapide des eaux de débordement du cours d'eau, de nombreux matériaux sont charriés et de nombreux flottants s'agglomèrent et forment des embâcles qui obstruent partiellement ou totalement les ouvrages hydrauliques traversant.

Le retour d'expérience de la crue du 3 octobre 2015 a pointé la formation de nombreux embâcles, aggravant le phénomène de débordement de cours d'eau. De nombreux secteurs ont été impactés par la rehausse de la ligne d'eau due à l'obstruction des ouvrages.

Afin de limiter l'obstruction des ouvrages hydrauliques et ainsi protéger les zones à enjeux vulnérables à ces phénomènes, la mise en place de plusieurs pièges à embâcles est préconisée sur l'ensemble de la plaine de la Brague :

- La Valmasque, affluent de la Brague,
- La Brague en sortie des gorges,
- La Brague au droit du quartier de la Romaine, en amont de l'autoroute A8,
- Le vallon des Horts (action 6.4).

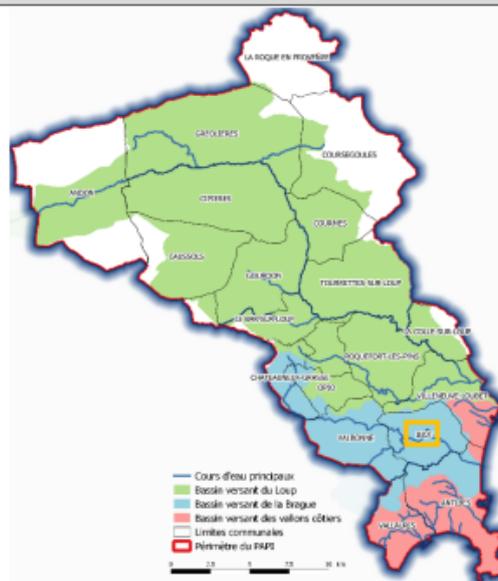


Les maîtrises d'ouvrages se décomposent de la manière suivante :

- Acquisitions foncières préalables : CASA,
- Etude et travaux : SMIAGE.

**TERRITOIRE CONCERNE**

Biot


**ECHEANCIER PREVISIONNEL**

Planning	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gestion du foncier								
Etudes								
Travaux								

**PLAN DE FINANCEMENT**

- Montant estimatif (HT): 1 145 000 € HT

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	
	Acquisitions	Etudes et travaux
<u>BOP181</u>	0%	0%
<u>FPRNM</u>	50%	50%
<u>Région</u>	0%	18%
<u>CD06</u>	0%	10%
<u>CASA</u>	50%	0%
<u>Agence Eau</u>	0%	0%
<u>SMIAGE Maralpin</u> <i>autofinancement à la charge de la CASA</i>	0%	22%

**INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE**

Action	Objectif	Echéance
Acquisitions foncières	100%	2021
Dossiers réglementaires	100%	2020
Etudes de conception	100%	2020
Travaux	100%	2021

**OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES**

- \* Présentation et information en comité de pilotage (Cf. action 1.5)
- \* Communication auprès du grand public: site internet du PAPI et de la commune, publication dans le journal municipal et d'information de la CASA
- \* Actions de communication définies dans le cadre de l'action 1.1 et réalisées dans le cadre de l'action 1.2

## Axe 6 : Ralentissement des écoulements

### Fiche action n°6.9

#### Etudes pour le ralentissement dynamique des crues de la Brague

Maître d'ouvrage: CASA - SMIAGE

Partenaires associés : SMIAGE-CASA, communes du BV Brague

Planning initial : Nouvelle action

Montant: 200 000 € HT

**Planning actualisé : 2021**

#### OBJECTIF

- Lutte contre les inondations et réduction des conséquences dommageables

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les intempéries d'octobre 2015 ont eu des conséquences très graves sur les communes côtières de la CASA, où les ondes de crues puissantes et rapides, ont été particulièrement meurtrières et dangereuses pour les personnes, et ont provoqué de gros dégâts matériels dans les zones inondées. La prise de conscience du fait que d'autres événements torrentiels de ce type pourront se reproduire est aujourd'hui très forte. Elle incite à réfléchir à des actions visant à atténuer ces aléas, en travaillant sur les conditions de formation des crues au travers d'aménagements permettant leur ralentissement dynamique.

Le bassin versant de la Brague a été particulièrement impacté par les crues du 3 octobre 2015. Des réflexions ont d'ores et déjà été menées par le SIAQUEBA sur l'identification et l'optimisation des zones d'expansion naturelles des crues présentes sur ce territoire.

Il est donc proposé de pousser plus loin cette étude, en développant le principe de ralentissement dynamique, d'une part au travers d'aménagements spécifiques dont la faisabilité est à définir, et d'autre part au travers de tests hydrauliques pour quantifier l'impact à attendre de ces actions, dont l'efficacité sera *a priori* cumulative.

L'étude comportera :

- Une synthèse des zones d'expansion de crue déjà identifiées sur le bassin versant de la Brague par le SIAQUEBA ;
- Une approche géomorphologique permettant d'identifier les zones potentielles de mise en place d'ouvrages de ralentissement dynamique ;
- Pour chaque site sur lequel une action serait proposable, l'identification des contraintes en présence (environnementales, architecturales, géotechniques, infrastructures, foncières, accès, ...), afin de préciser sa faisabilité et estimer son coût ;
- L'élaboration d'un programme global d'aménagement, avec un chiffrage des actions retenues de ralentissement dynamique ;
- La construction d'un modèle mathématique pluie-débit, afin de tester l'impact de ces opérations sur la propagation des hydrogrammes de crues sur l'aval ;
- Une analyse multicritères de ce programme d'actions ainsi que l'élaboration des études d'impacts des travaux au titre de la Loi sur l'eau au regard des actions retenues.

Cette étude permettra également d'alimenter le SCOT en révision, avec la cartographie et les caractéristiques des zones de ralentissement dynamique intéressantes.

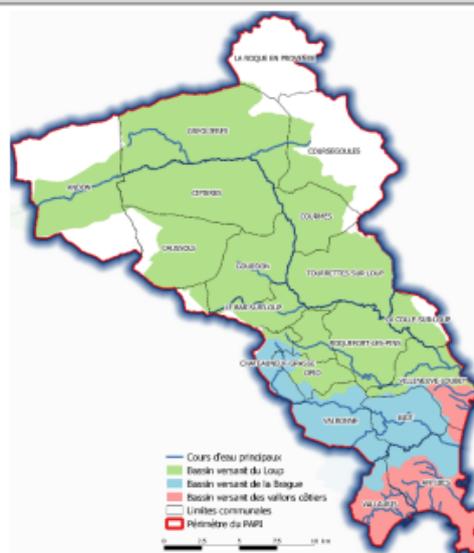
Le plan d'actions s'appuiera sur la solidarité amont-aval du bassin versant, avec un échéancier sur les 10 prochaines années pour les futurs travaux.

Les maîtrises d'ouvrages se décomposent de la manière suivante :

- Etude de faisabilité : CASA,
- Etude pré-opérationnelle : SMIAGE.

## TERRITOIRE CONCERNE

Bassin versant de la Brague



## ECHEANCIER PREVISIONNEL

Planning	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etude								

## PLAN DE FINANCEMENT

Montant estimatif (HT): 200 000 € HT

Identification des financeurs et taux de financement:

Financeurs	Taux	
	Etudes de faisabilité	Etudes pré-opérationnelle
<u>BOP181</u>	0%	0%
<u>FPRNM</u>	50%	50%
<u>Région</u>	0%	0%
<u>CG06</u>	10%	10%
<u>CASA</u>	40%	0%
<u>Agence Eau</u>	0%	0%
<u>SMIAGE Maralpin</u> <i>Autofinancement à la charge de la CASA</i>	0%	40%

## INDICATEURS DE SUIVI /REUSSITE

Action	Objectif	Echéance
Etudes	100%	2021

## OPERATIONS DE COMMUNICATION ENVISAGEES

- \* Présentation et information en comité de pilotage (Cf. action 1.5)
- \* Action individuelle de communication auprès des communes intéressées.
- \* Actions de communication définies dans le cadre de l'action 1.1 et réalisées dans le cadre de l'action 1.2